



Numéro de l'acte	2021-124-MEDJD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.9

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021

QUESTION N°2021-124

CULTURE : INTEGRATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE AU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE LA BAPSO – ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS

RAPPORTEUR :

Madame Catherine Lamoot

Conseillère Déléguée, Culture – Médiathèque – Orchestre d'Harmonie de la Ville d'Arques

Le Conseil Municipal,

La médiathèque municipale d'Arques rejoindra le réseau des bibliothèques de la BAPSO en janvier 2022.

La signature de la convention de partenariat « réseau CAPSO des bibliothèques de lecture publique » fait objet de la mise en place par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer d'un fonds de concours pour l'aide aux acquisitions de documents pour toutes les bibliothèques du réseau.

La participation de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer via ce fonds de concours ne pourra être supérieur à 5 000 € par commune et ne pourra excéder le montant de l'enveloppe budgétaire soit 45 000 €.

Pour les communes bénéficiant de l'aide du département la répartition se fait comme suit :

30 % du département, 20 % de la commune et 50 % de la CAPSO du montant total du budget d'acquisitions de la commune.

Le versement du fonds de concours sera effectué après vérification des justificatifs de factures acquittées des documents de la médiathèque municipale d'Arques.

Vu l'intégration de la médiathèque municipale au réseau des bibliothèques de la BAPSO,

Considérant la possibilité d'accompagner de la CAPSO sur l'aide à l'acquisition des documents,

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : SE PRONONCE en faveur de la demande de soutien de la CAPSO.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches permettant l'obtention de cette aide.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	26
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 03 décembre 2021

Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2021**

Affiché le 07 décembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le Deux Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt six novembre 2021 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER - Gaëlle ROSE - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX - Corinne REANT - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 2 absents excusés sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Stéphanie BODDAERT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Sébastien DUCHATEAU est nommé secrétaire de séance.